

UN RENDEZ-VOUS C.S.T.B.

VENTILATION DES LOGEMENTS

SYSTEMES DE VENTILATION MECANIQUE

M.VAN DEN BOSSCHE
Président de la section VMC
du SYNDICAT de l'AÉRAULIQUE

5152

SYSTEMES DE VENTILATION MECANIQUE

La VMC semble cause de tous les maux dans le bâtiment. Nous voudrions, constructeurs, expliquer les causes de dysfonctionnement et surtout apporter les réponses.

LA VENTILATION "L'INCOMPRIS DU BATIMENT"

La nature n'a pas doté l'homme de "capteurs" suffisamment fins pour détecter l'ensemble des polluants de l'air intérieur énumérés par Mr Lowenstein.

Pourtant l'air est l'élément le plus indispensable à notre existence. On peut s'abstenir de :

AIR	- manger pendant 40 jours,
	- boire pendant 4 jours,
NOURICIER	- respirer pendant 4 minutes.

De même, en entrant dans un logement nous sommes sensibles à un certain confort et ne supportons pas que ce minimum ne soit pas satisfait :

- la thermique. Une température autour de 19°C doit être maintenue, en dessus nous avons trop chaud, en dessous nous avons trop froid.

- l'acoustique. Un double vitrage nous paraît indispensable si nous nous situons trop près d'une zone bruyante.

- la luminosité. Nous sommes sensibles à un appartement mal exposé, mal éclairé.

- le touche. Nous préférons une moquette épaisse etc...

Mais en ce qui concerne la ventilation, personne ne se pose de questions.

Un agent immobilier serait très surpris, voir incapable, de vous répondre à la question "La ventilation est elle double ou simple flux ?

Cette méconnaissance totale de la VMC conduit à des erreurs de l'occupant.

- persuadé de voir sa facture d'électricité augmenter, il bouche ses entrées d'air.
- afin d'améliorer le tirage de sa hotte, il la raccorde à la VMC.

etc...

Le comportement individuel se reporte sur le comportement de la collectivité et dans le bâtiment la VMC reste l'élément sur lequel on peut faire des économies.

LA VENTILATION : LA POLITIQUE DU MOINS DISANT

Nous avons étudié, pour 1989, le poids de la VMC dans le bâtiment.

- Prix de vente moyen d'une maison individuelle	678 KF
- Nombre de maisons individuelles vendues	18 780
- Prix de vente moyen d'un logement collectif	653 KF
- Nombre de logements collectif vendus	80 080

Nous avons pris une moyenne de 60 m² par logement collectif.

Nous avons fait une enquête à UNICLIMA sur la vente de matériel VMC en 1988, donc équipant des logements vendus en 1989.

La VMC représente 3 à 4 pour 1000 du prix de revient d'un logement.

Sur ces logements équipés, la grande majorité se fait en simple flux.

VENTILATION MECANIQUE	HABITAT COLLECTIF*	HABITAT INDIVIDUEL**
SIMPLE FLUX	87 %	89 %
HYGRO	13 %	5 %
DOUBLE FLUX	-	6 %

* 98 % des logements sont équipés de VMC

** 80 % des logements sont équipés de VMC

Des solutions performantes comme le double flux ne représente que 6 % des installations en individuel ; pourtant il apporte une réponse convaincante à trois exigences fondamentales dans l'habitat :

- le confort des locaux,
- la santé des occupants, (filtration de l'air neuf),
- l'économie d'énergie de chauffage, (préchauffage de l'air neuf grâce au récupérateurs à plaques).

Son prix de revient est un peu plus élevé que le système simple flux, aussi voit-on son utilisation décroître. Il est regrettable que l'on pense à faire des économies sur un poste qui concerne la santé et la sécurité des occupants.

En effet la VMC doit répondre à d'autres fonctions que de simplement véhiculer de l'air.

- On peut lui demander, par exemple, d'évacuer les gaz de combustion d'un chauffe eau à gaz (VMC GAZ),

- on lui demande de ne pas être un vecteur de propagation des fumées entre locaux en cas d'incendie ,

- on lui demande aussi de ne pas être un vecteur de propagation acoustique.

Toutes ces exigences doivent être satisfaites au prix le plus bas possible.

Il faudrait que l'on cesse de raisonner ainsi dans le bâtiment. L'ensemble des constructeurs de VMC se sont réunis dans un syndicat pour défendre la profession et résoudre les problèmes. Nous ne voulons pas avoir une attitude nihiliste et nous voulons trouver des solutions. La solution étant la réglementation.

LA VENTILATION : BESOIN D'UNE REGLEMENTATION TRES STRICTE

Il est rare de militer en faveur de la réglementation, mais si un domaine en mérite une c'est celui là.

Puisque l'occupant du logement ne peut percevoir seul, la qualité et la quantité d'air indispensables, il faut que les constructeurs de VMC s'en occupent.

Fort heureusement, la profession avance. Après avoir eu le DTU 68-2 concernant l'exécution des installations de VMC, le DTU 68-1 concernant les règles de calcul et de dimensionnement des installations de VMC devrait sortir prochainement.

Un DTU a été réclamé pour la ventilation naturelle.

de même, nous travaillons sur des normes de caractérisation des composants de ventilation.

Donc nous progressons, dans nos laboratoires, aux bureaux d'études nous réfléchissons à des indices qui pourraient quantifier la qualité de l'air.

La profession fait son possible pour informer les entreprises du bien fondé de la VMC. De nombreuses formations sont organisées par nos soins.

Quand la ventilation sera comprise par tous et reconnue comme un élément favorisant la qualité de la vie, plus aucun des problèmes soulevés par Mr Janody ne devrait subsister.